

# L'engagement de Pfizer en matière de rapports de transparence

D'un bout à l'autre du cycle de vie des médicaments et des vaccins, les entreprises pharmaceutiques, de concert avec les scientifiques et les professionnels de la santé, mènent diverses activités pour répondre aux besoins des patients. Cette collaboration comprend la recherche et le développement, la transmission des pratiques cliniques exemplaires et l'échange de renseignements sur l'intégration des nouveaux médicaments dans des plans de traitement cliniques établis.

Médicaments novateurs Canada (MNC) et ses entreprises membres ont adopté des lignes directrices en matière de divulgation pour veiller au respect des normes d'intégrité et de transparence les plus élevées lors des interactions avec les professionnels de la santé et les organismes de soins de santé. Cette transparence accrue vis à vis de la relation entre les entreprises pharmaceutiques et ces autres intervenants a pour objectif de faire connaître la collaboration et la valeur qu'elle apporte pour les soins prodigués aux patients.

En juin 2024, Pfizer a commencé à publier les sommes agrégées des honoraires versés à des professionnels de la santé canadiens pour obtenir leurs services et du financement offert à des organismes de soins de santé, conformément au Code d'éthique de MNC. Élaboré par MNC, le Cadre de divulgation volontaire des paiements prévoit la déclaration des éléments suivants :

1.

La somme totale des honoraires versés par l'entreprise à des professionnels de la santé pour, par exemple, des services de conférencier ou de consultation.

2.

La somme totale du financement offert par l'entreprise à des organismes de soins de santé pour soutenir des activités caritatives, éducatives ou scientifiques.

3.

La somme totale des fonds fournis par l'entreprise à des professionnels de la santé pour payer leurs déplacements et leurs dépenses lorsqu'ils assistent à des congrès internationaux.

Chez Pfizer, nous voyons la transparence comme une nécessité pour insuffler et maintenir une confiance envers nous-mêmes et nos produits. En ce sens, nous saluons le travail fait par MNC pour renforcer la transparence au sein de l'industrie pharmaceutique.

| Catégorie de financement                                         | Rapport de 2024 |
|------------------------------------------------------------------|-----------------|
| MNC – Honoraires pour les services de professionnels de la santé | 6 416 410.25\$  |
| MNC – Financement des organismes de soins de santé               | 13 644 781.97\$ |
| MNC – Parrainage des professionnels de la santé                  | 600 865.06\$    |

Dernière mise-à-jour : 08 octobre 2026

## **Remarque**

Pfizer fait tout en son possible pour présenter des données et des renseignements précis et fiables, mais elle ne garantit pas l'exactitude ni l'exhaustivité des renseignements ci-dessus et décline toute responsabilité ou obligation légale à leur égard. Pfizer ne saurait être tenue responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation des renseignements ou des données figurant sur le présent site Web. Certains hyperliens pourraient mener vers des ressources hébergées sur des serveurs qui n'appartiennent pas à Pfizer ou qui ne sont pas gérés par l'entreprise; de tels hyperliens sont fournis uniquement pour des raisons de commodité. La présence d'un hyperlien ne constitue pas une approbation de la part de Pfizer à l'égard du site Web auquel il renvoie. Pfizer n'est pas responsable de la disponibilité de tels sites Web ni du contenu qui s'y trouve.